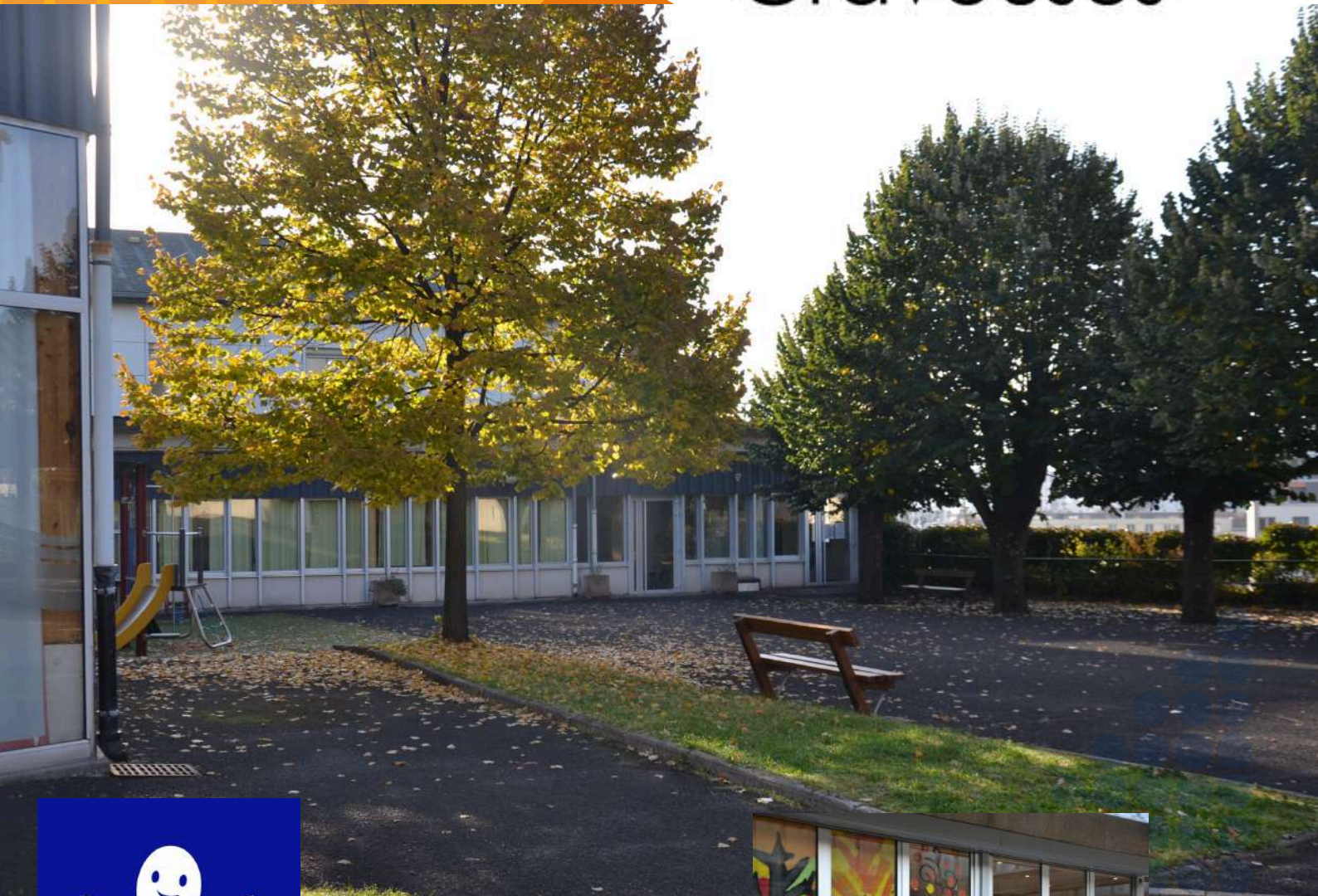




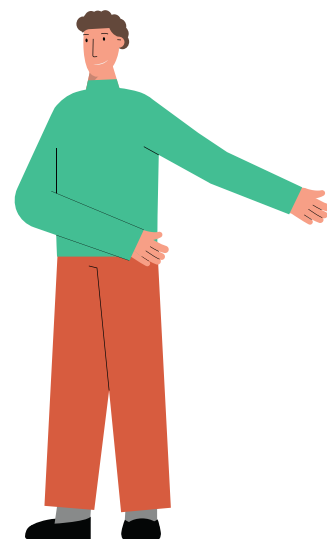
LIVRET D'ACCUEIL

Table des matières

Mot de bienvenue	1
L'institut Les Gravouses c'est quoi ?	2
Qu'est ce qu'on fait à l'Institut Les Gravouses?	3
Le projet de communication	4
Le pôle sourds et malentendants	5 - 11
Le pôle TDL	12-13
Le pôle EMAS	14
Admission	15
Le Projet Personnalisé d'Accompagnement PPA	16
L'organisation logistique et administrative	17-19
Mes droits	20-23
Annexe 1 : Le règlement de fonctionnement	24-28
Annexe 2 : La charte de la personne accueillie	29-32
Annexe 3 : Coordonnées et numéros utiles	33-34
Annexe 4 : Les personnes qualifiées	35-36
Annexe 5 : Les défenseurs des droits	37
Annexe 6 : Descriptif des métiers	38-40



Bienvenue à l'Institut Les Gravouses



Le livret d'accueil est obligatoire : la loi le dit

Le livret d'accueil :

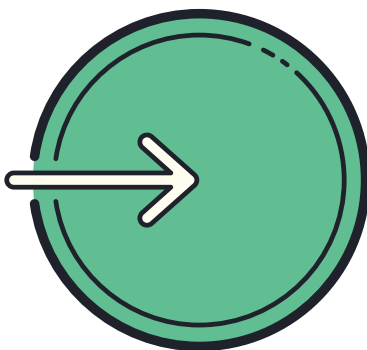
- me donne des informations sur ce que fait l'Institut Les Gravouses
- m'aide à comprendre comment fonctionne l'Institut Les Gravouses

A la fin de ce livret d'accueil je trouverai :

- le règlement de fonctionnement : les règles de vie de l'Institut Les Gravouses
- la charte des droits et libertés de la personne accueillie
- les coordonnées et numéros utiles
- la description des métiers de l'Institut Les Gravouses

Les professionnels de l'Institut Les Gravouses :

- sont présents pour m'accueillir
- sont prêts à répondre à mes questions
- prendront en compte mes besoins



Coordonnées

 04 73 31 70 80

 accueil@gravouses.fr

Horaires

Lundi : 08:00 – 18:00

Mardi : 08:00 – 18:00

Mercredi : 08:00 – 18:00

Jeudi : 08:00 – 18:00

Vendredi : 08:00 – 18:00

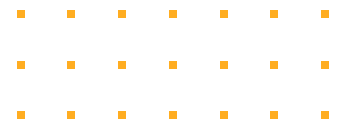
Samedi : Fermé

Dimanche : Fermé

Accès

 4 Rue de Barante, 63100 Clermont-Ferrand

L'Institut Les Gravouses



- Un établissement médico-social
- Un établissement de la Fonction Publique Hospitalière
- Des dispositifs différents selon les besoins des enfants



Pour qui ?

Des enfants sourds et des enfants malentendants âgés de 0 à 20 ans



Des enfants qui ont un trouble du langage et qui ont entre 3 et 20 ans

Où ?

Les enfants peuvent être accompagnés :

- à l'école
- à l'Institut Les Gravouses
- à la maison
- dans les entreprises (stages)
- dans l'environnement de l'enfant (sport, loisirs, culture)



Comment ?

Les professionnels :

- m'aident à avoir confiance en moi
- m'aident à être bien dans la classe et à apprendre
- me proposent des temps de rééducation
- me proposent des activités, seul ou en groupe



Pourquoi je peux venir à l'Institut Les Gravouses?

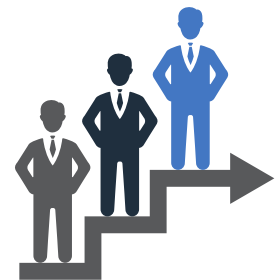
J'ai besoin d'être accompagné pour :

- apprendre à communiquer avec les autres
- trouver le moyen qui me convient le mieux pour échanger avec les autres
- adapter la scolarité à mes besoins
- trouver une formation adaptée à mes besoins
- trouver un métier qui me plaît et que je peux faire



Ma famille, mes parents, peuvent être accompagnés pour :

- comprendre mes besoins
- tenir compte de mes besoins à la maison et à l'école
- m'aider à progresser comme les autres camarades, mais à mon rythme



Pour les enfants sourds ou malentendants :

- 20 places d'internat : je peux dormir sur place
- 30 places en demi-pension : je rentre tous les soirs à la maison
- 60 places pour accompagner les enfants à la maison, à l'Institut et à l'école



Pour les enfants qui ont un trouble du langage :

- 50 places pour accompagner les enfants à la maison, à l'Institut et à l'école



Le projet de communication pour les jeunes sourds



Je peux apprendre :



- la langue française orale
avec ou sans LfPC (Langue française Parlée Complétée)
- la Langue des Signes Française (LSF)
- la langue française écrite



Mes parents et moi choisissons le mode de communication qui me convient le mieux

- les professionnels me présentent les modes de communication
- les professionnels nous aident à apprendre ce mode de communication
- mon projet de communication peut évoluer dans le temps selon mes besoins
- je peux utiliser d'autres moyens pour m'exprimer (images, pictogrammes)





Le pôle sourds et malentendants

Le SAFEP : Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce

A partir du diagnostic de surdité jusqu'à l'entrée à l'école maternelle



J'ai entre 0 et 3 ans



Les professionnels m'aident :



- à développer ma communication et mon langage
- à être bien dans mon corps
- à être bien avec les autres



Mes parents peuvent avoir des conseils et de l'aide pour :

observer comment je grandis
observer comment j'apprends
m'aider à communiquer avec eux
bien m'accompagner si je suis opéré
bien m'accompagner si je porte des appareils aux oreilles
préparer mon entrée à l'école maternelle



Selon mes besoins je peux être accompagné par un :



Orthophoniste
Psychomotricien
Ergothérapeute
Psychologue
Codeur LfPC
Educateur spécialisé

Le pôle sourds et malentendants

Le SSEFS : Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation

De l'école maternelle jusqu'au lycée



J'ai entre 3 et 20 ans



Les professionnels de l'Institut Les Gravouses et les enseignants travaillent ensemble pour m'aider à apprendre pour m'aider à vivre avec les autres



Je vais à l'école, au collège ou au lycée



Je suis accompagné à l'école et parfois à l'Institut Les Gravouses



Selon mes besoins je peux être accompagné par un :



Orthophoniste
Enseignant spécialisé
Psychomotricien
Ergothérapeute
Psychologue
Codeur LfPC
Enseignant LSF
Interface LSF
Educateur spécialisé

Le pôle sourds et malentendants

Les UEE : Unités d'Enseignement Externalisées



**Je suis à l'école élémentaire ou au collège
avec d'autres enfants sourds ou malentendants**



J'ai entre 6 et 14 ans



Je suis en classe avec un enseignant spécialisé
et un éducateur spécialisé



Je vais à l'école élémentaire Jean Zay
Ou au collège Roger Quilliot



Je suis accompagné à l'école ou au collège
et parfois à l'Institut Les Gravouses



Les professionnels de l'Institut Les Gravouses
et les enseignants travaillent ensemble
pour m'aider à apprendre
pour m'aider à vivre avec les autres



Selon mes besoins je peux être accompagné par un :
Orthophoniste

Enseignant spécialisé

Psychomotricien

Ergothérapeute

Psychologue

Codeur LfPC

Enseignant LSF

Interface LSF

Educateur spécialisé



Le pôle sourds et malentendants

UE Lycée : Unité d'Enseignement Lycée

Je suis scolarisé(e) à l'Institut Les Gravouses



J'ai entre 15 et 20 ans



Je viens de sortir du collège



Je réfléchis pour trouver une formation professionnelle



Les professionnels de l'Institut Les Gravouses m'aident à :

- Renforcer mes compétences scolaires
- Découvrir des métiers et des formations
- Préparer une entrée en formation professionnelle
- Acquérir des compétences professionnelles
- Apprendre des savoir-faire



Selon mes besoins je peux être accompagné par un :

Orthophoniste
Enseignant spécialisé
Psychomotricien
Ergothérapeute
Psychologue
Codeur LfPC
Enseignant LSF
Interface LSF
Educateur spécialisé



Le pôle sourds et malentendants

Plateforme Inclusive



Je peux profiter de la Plateforme Inclusive en complément du temps scolaire



J'ai entre 6 et 20 ans



Avec les professionnels de l'Institut Les Gravouses :

- Je participe à des activités éducatives
- Je prépare mon avenir



Selon mes besoins je peux être accompagné par un :



Orthophoniste
Psychomotricien
Ergothérapeute
Psychologue
Codeur LfPC
Enseignant LSF
Interface LSF
Educateur spécialisé

Le pôle sourds et malentendants

Le dispositif collège et lycée



**Je suis scolarisé au collège Gérard Philipe
ou dans un lycée professionnel**



J'ai entre 11 et 20 ans



Je suis accompagné au collège, au lycée
et parfois à l'Institut Les Gravouses



Les professionnels de l'Institut Les Gravouses
et les enseignants travaillent ensemble
pour m'aider à apprendre
pour m'aider à vivre avec les autres



Selon mes besoins je peux être accompagné par un :



Orthophoniste
Enseignant spécialisé
Psychomotricien
Ergothérapeute
Psychologue
Codeur LfPC
Enseignant LSF
Interface LSF
Educateur spécialisé

Le pôle sourds et malentendants

L'internat de l'Institut Les Gravouses



Je dors à l'Institut Les Gravouses

J'ai entre 7 et 20 ans

Je peux être accueilli du lundi soir au vendredi inclus

J'ai ma propre chambre

Je peux rester 1 à 4 nuits selon mon projet

Une équipe d'éducateurs m'accompagne au quotidien avec mes camarades.



Des activités sportives et culturelles sont organisées :
les mercredis après-midi
en fin de journée
lors de séjours pendant l'année scolaire

Le Service de suite



Lorsque je quitte l'Institut Les Gravouses
je peux être aidé pendant 5 ans par un éducateur pour :

que je puisse accéder à mes droits
m'aider à trouver un stage
m'aider à trouver un logement
remplir les dossiers administratifs
chercher un travail
passer mon permis de conduire



Le pôle Trouble Developpemental du Langage

SESSAD-TDL : Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile



De la maternelle à l'école élémentaire



J'ai entre 4 et 11 ans



Les professionnels de l'Institut Les Gravouses
les enseignants de l'école et mes parents travaillent
ensemble
pour m'aider à apprendre
pour m'aider à vivre avec les autres



Je vais à l'école



Je suis accompagné à l'école, à la maison
et parfois à l'Institut Les Gravouses



Selon mes besoins je peux être accompagné par un :



Orthophoniste
Psychomotricien
Ergothérapeute
Psychologue
Neuropsychologue
Educateur spécialisé

Le pôle Trouble Developpemental du Langage

PCPE TDL : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

Je suis à la maternelle, à l'école élémentaire ou au collège



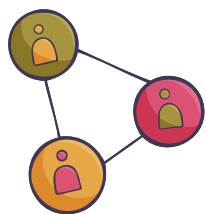
J'ai entre 3 et 20 ans



Je ne peux pas être accompagné par le sessad car il n'y a pas de places disponibles



Une équipe de professionnels-ressources sur les troubles du langage va :



- Evaluer mes besoins
- Accompagner ma famille pendant 3 à 6 mois
- Faire du relai entre les personnes qui s'occupent de moi
- Informer et sensibiliser mon entourage à l'école et à la maison
- Proposer des accompagnements sur une durée limitée (parfois sur l'Institut)

Selon mes besoins je peux être accompagné par un :



Orthophoniste
Psychomotricien
Ergothérapeute
Neuropsychologue
Educateur spécialisé
Enseignant spécialisé
Médecin neuropédiatre

Le pôle EMAS : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation



C'est une équipe de professionnels ressources pour les établissements scolaires du Puy De Dôme

L'Institut Les Gravouses fait partie d'un collectif de plusieurs établissements

Ces établissements accompagnent des enfants et adolescents

Qui connaissent des situations de handicap



Le collectif met à disposition une équipe spécialisée et des professionnels pour :

Aider les professionnels des écoles à comprendre les différents handicaps

Aider les professionnels des écoles à accompagner des élèves en difficulté



L'équipe est composée :

d'une cheffe de service

d'une conseillère technique

de trois référentes d'intervention

L'équipe intervient :

de la maternelle au lycée

dans les établissements privés et publics

dans les établissements agricoles

L'admission à l'Institut Les Gravouses



Pour être accueilli à l'Institut Les Gravouses je dois :

- avoir une notification MDPH sauf pour les 0-3 ans
- avoir choisi l'Institut Les Gravouses pour être accompagné



Mes parents et moi rencontrons :

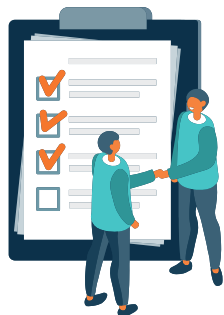
- un ou plusieurs chefs de service
- un médecin et une infirmière



Cette visite permet d'évaluer mes besoins et de me proposer des accompagnements adaptés

La procédure d'admission

Mes parents et moi rencontrons le directeur de l'Institut les Gravouses.



Le directeur nous donne et nous explique :

- un livret d'accueil
- le règlement de fonctionnement de l'Institut
- la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Pendant 15 jours après l'admission, mes parents peuvent signer :

- le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)
- ou le Contrat de Séjour si je suis interne à L'Institut

Mon Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)



Lorsque je suis admis à l'Institut Les Gravouses :

- mes parents et moi choisissons ce qui est bien pour moi
- nous écrivons mon projet d'accompagnement avec les professionnels



- mon emploi du temps est fait en lien avec mon projet d'accompagnement
- ce projet évolue selon mes besoins et progrès



- mes parents et moi exprimons nos attentes durant l'année
- les professionnels respectent mes attentes et répondent à mes besoins

Le coordonnateur de projet

Le coordonnateur de projet
est une personne ressource pour ma famille et moi :



- Il porte ma parole et celle de ma famille
- Il veille au bon déroulement et au suivi de mon projet
- Il transmet les informations aux personnes impliquées dans mon projet

Comment on s'organise?

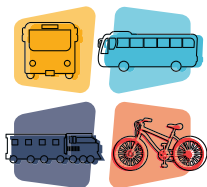
Le financement : Qui paie quoi ?



C'est l'Assurance Maladie qui finance l'Institut Les Gravouses

L'Institut Les Gravouses finance
tous les accompagnements réalisés par les professionnels

Pour le transport : Comment ça se passe ?



Les transports vers l'Institut Les Gravouses sont financés
et organisés par l'Institut pour :

- Les Unités d'Enseignements
- L'internat



Ils sont organisés par le Conseil Départemental pour :

- Le Dispositif Collège et Lycée

Ils sont organisés par les familles pour les services :

- SAFEP
- SSEFS
- SESSAD TDL
- PCPE TDL



Comment on s'organise?

Et pour manger, comment on fait ?



Les repas sont financés par l'Institut Les Gravouses pour :

- Les Unités d'Enseignements
- Le Dispositif collège et lycée (avec une notification IES)
- L'internat
- Le SAFEP lors des regroupements à l'Institut Les Gravouses
- Le SSEFS lors des regroupements à l'Institut Les Gravouses
- Le SESSAD TDL lors des regroupements à l'Institut Les Gravouses



Les repas sont pensés et préparés :



- Par l'équipe de cuisine
- En lien avec l'infirmière
- En lien avec les éducateurs
- En fonction des régimes ou allergies alimentaires de chaque enfant
- Un programme alimentaire individuel peut être organisé pour raison médicale
- Mes préférences religieuses sont prises en compte



Comment on s'organise?

Et pour ma santé comment je suis accompagné(e) ?



L'Institut Les Gravouses propose un service médical :

- Dr Blanc Nathalie, **neuropédiatre** présente les lundis et un jeudi sur deux
- Dr Delecolle Charles, **pédopsychiatre** présent les lundis
- Une **infirmière puéricultrice**, Mme Reichstadt Céline présente tous les jours.

Les médecins, en lien avec l'Infirmière, proposent **des consultations** à la demande des familles et / ou des professionnels qui m'accompagnent.

Des **consultations médicales** sont proposées en fonction de mes besoins et de mon parcours de soins. (admission, renouvellement MDPH, évolution de ma santé).

Je peux avoir des précisions sur mon diagnostic médical.

L'infirmière puéricultrice propose des consultations pour répondre à **mes besoins de soins** au quotidien.

Elle peut aussi intervenir sur des missions de **prévention en santé** en groupe ou en individuel

(exemple : information et sensibilisation sur l'hygiène dentaire, l'hygiène alimentaire, l'hygiène corporelle, la santé en général).

L'infirmière est en lien avec les partenaires de soins extérieurs à l'Institut Les Gravouses

(Hôpitaux, audioprothésistes, paramédicaux libéraux)

Elle peut m'aider pour coordonner le **suivi médical** ou les **prises de rendez-vous**.

Le service médical travaille en collaboration avec tous les professionnels de l'institut (psychologues, rééducateurs, éducateurs, enseignants, chefs de services...) pour mieux **cerner mon besoin** et apporter des **réponses adaptées**.

Mes droits

Comment dire si je ne suis pas satisfait ?

La loi explique que chacun a le droit de dire qu'il n'est pas content ou que ses droits ne sont pas respectés.

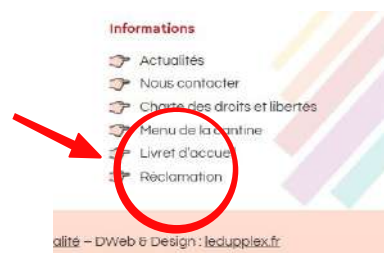


On appelle cela une plainte ou une réclamation

Exemple : J'ai été mal accueilli(e) ou je ne suis pas d'accord avec une décision.

A l'Institut Les Gravouses, je peux déclarer une plainte ou une réclamation par plusieurs moyens :

- Remplir le formulaire sur le site internet dans l'onglet Information puis Réclamation, tout en bas de la page du site
- Ecrire un mail ou une lettre à un professionnel de l'Institut Les Gravouses
- Parler à un professionnel qui va m'aider à compléter le formulaire.



Comment ça se passe concrètement ?

Je remplis une fiche en expliquant ce qui ne me convient pas ou ce qui s'est mal passé.

Je ne suis pas obligé(e) de donner mon nom.

Je note la date et le lieu de l'incident.

Je décris les faits.



Un(e) responsable de la qualité reçoit ma demande et me confirme la réception.

Ma demande est étudiée par la direction et des professionnels de l'Institut.

Je reçois une réponse dans les 30 jours.

A quoi ça sert une plainte ou une réclamation ?

Grâce à ma déclaration, l'Institut Les Gravouses :

- va analyser les causes du problème
- Va mettre en place des actions pour améliorer son organisation et ses pratiques.



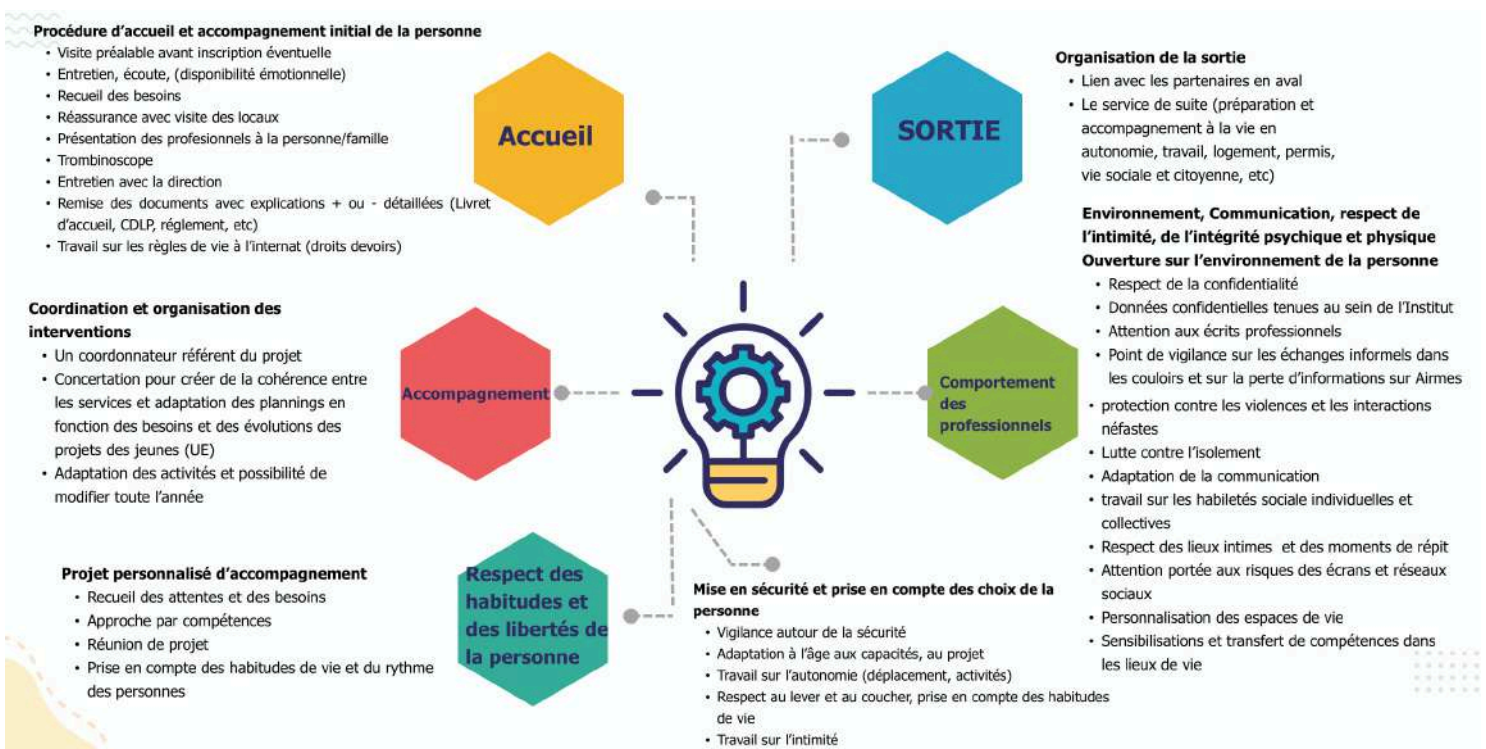
Mes droits

L'Institut Les Gravouses s'inscrit dans une démarche de **bientraitance** et d'**amélioration continue** afin de garantir la **qualité** d'accueil et d'accompagnement des personnes.

Cela veut dire :

- qu'il existe une personne responsable de la qualité dans l'établissement
- que les professionnels sont formés régulièrement à diverses approches ou pratiques pour mieux **respecter mes droits** (Intégrité, dignité, intimité, sécurité)
- que les professionnels respectent au quotidien **mes décisions**
- que les professionnels me soutiennent pour que je **participe pleinement** à la **vie en société**.

Comment l'Institut agit pour être bientraitant?



Mes droits

C'est quoi déjà l'intégrité ?



L'intégrité est un droit fondamental reconnu dans plusieurs textes officiels qui garantissent le respect et la justice pour chacun :

- La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en 1789 affirme le respect de la liberté et de la dignité.
- La Convention Européenne des Droits de l'Homme en 1950 protège contre les violences et les abus.
- Le Code de l'Action Sociale et des Familles assure la protection des personnes accompagnées dans les établissements.

“L'intégrité, c'est être respecté dans son corps, ses pensées et ses choix. Cela veut dire que personne ne peut faire du mal, manipuler ou exploiter. C'est aussi une manière d'être : agir avec honnêteté et respect envers les autres”.

L'intégrité morale : C'est le respect des pensées, des émotions et de la dignité.

Par exemple :

- Juger si la personne donne son avis
- Se moquer ou humilier la personne.
- Priver une personne de liberté de choix.
- Ne pas respecter la vie privée

L'intégrité physique, c'est le respect du corps.

Personne ne doit toucher, faire du mal ou obliger à faire quelque chose contre son gré.

Par exemple :

- Demander un accord avant de toucher pour aider en cas de soins
- Respecter les choix si la personne ne veut pas faire un bisou ou un câlin.
- Ne pas frapper, pousser ou retenir de force quelqu'un.
- Ne pas obliger une personne à manger quelque chose qui la dégoûte.
- Permettre de voir un médecin et d'être soigné si la personne est malade.

Avec l'évolution de la société, on parle d'autres formes d'intégrité.

Par exemple :

- **L'intégrité professionnelle :** être respecté au travail, ne pas être exploité.
- **L'intégrité numérique :** protéger les informations personnelles.
- **L'intégrité financière :** être protégé contre les abus d'argent.
- **L'intégrité culturelle et identitaire :** être respecté dans son mode de vie, sa langue et ses croyances.

Il existe encore d'autres formes d'intégrité, selon les situations et les évolutions du monde

Et la dignité ?

La dignité est un droit fondamental reconnu dans plusieurs textes officiels.



- La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 dit : "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits."
- La Charte des droits et libertés de la personne accueillie. Cette charte rappelle que toute personne accompagnée a droit au respect, à la protection, et à un accompagnement adapté.
- En France, la loi du 11 février 2005 protège les droits des personnes handicapées. Chaque personne handicapée a droit à l'égalité (les mêmes chances que tout le monde), à la solidarité (être aidée pour vivre mieux), à la citoyenneté (participer à la vie sociale comme tout le monde).

La dignité renvoie au fait que chaque personne a de la valeur et que tout le monde mérite le respect et un traitement correct.

Quand on parle de dignité on parle de **liberté**.

Chaque personne doit pouvoir décider pour elle-même :

- Choisir ce qu'elle veut faire dans la vie par exemple son métier, ses loisirs.
- Dire ce qu'elle pense, sans avoir peur d'être jugée ou punie.

Quand on parle de dignité on parle de **protection**.

Personne ne doit être maltraité ou mis en danger. Cela veut dire :

- Protéger les gens contre la violence physique ou verbale.
- S'assurer que chacun est en sécurité et bien traité.

Quand on parle de dignité on parle de **d'égalité**.

Tout le monde est égal, peu importe ses différences. Cela veut dire qu'il ne faut pas discriminer quelqu'un à cause de :

- Sa couleur de peau.
- Son handicap.
- Sa religion ou ses croyances.

Mes droits

Comment ma sécurité est assurée ?

L'Institut Les Gravouses est vigilant au risque de maltraitance

Les professionnels sont régulièrement formés et sensibilisés aux risques de maltraitance

Le règlement interdit toute forme de violence



La loi du 7 février 2022 - Art. 23 institue une définition législative de la maltraitance en ESMS.

- Article L 119-1 du CASF : "La maltraitance, au sens du présent code vise toute personne en situation de **vulnérabilité** lorsqu'un **geste, une parole, une action ou un défaut d'action, compromet ou porte atteinte** à son **développement**, à **ses droits**, à **ses besoins fondamentaux** ou à **sa santé**...et que **cette atteinte intervient dans une relation de confiance**, de **dépendance**, de **soins**... Cette **atteinte peut-être ponctuelle ou durable, intentionnelle ou non, collective ou individuelle**.



A l'Institut Les Gravouses :

- La sécurité des bâtiments est contrôlée régulièrement et suivie par le service logistique et la direction
- Il existe une procédure pour protéger les personnes en cas d'incendie
- Des exercices sont mis en place pour voir si on agit bien en cas d'incendie ou d'intrusion dans l'établissement.



Tous les professionnels sont formés et informés régulièrement grâce à des protocoles :

- Protocole incendie
- Protocole attentat et intrusion
 - Fiche repère prévention et signalement en cas de radicalisation
- Procédure alerter et protéger les enfants en danger ou en risque de l'être.
 - Fiche repère alerter et protéger

Mes données personnelles sont les données qui permettent de m'identifier

par exemple : mon nom, mon adresse, ma date de naissance

Ces données sont protégées dans un ordinateur



Mes données personnelles sont mises à jour régulièrement

L'institut conserve mes données personnelles pour une durée définie

L'institut ne transmet pas mes données personnelles à l'extérieur sans mon autorisation

Je peux m'opposer au traitement de mes données

Je peux voir, modifier, rectifier, effacer ou transférer mes données personnelles vers un autre service

Annexe 1

Le règlement de fonctionnement de l'Institut Les Gravouses

Le règlement de fonctionnement me permet de connaître :



- mes droits et mes libertés définis dans la loi du 2 janvier 2002
- mes obligations en tant que personne accompagnée
- mes responsabilités
- les responsabilités de ma famille
- les responsabilités de l'Institut Les Gravouses

Article 1 : Mes droits



- les professionnels de l'Institut feront tout pour que je sois bien
- mes parents et moi serons associés aux décisions qui me concernent
- mes parents et moi pouvons accéder à mon dossier si on le demande
- les professionnels qui me connaissent peuvent échanger des informations sur moi pour mieux m'accompagner
- les professionnels protégeront les informations qui me concernent
- ces informations sont gardées dans l'ordinateur jusqu'à ce que je ne sois plus accompagné
- je peux voir ou faire changer ces informations si je le veux



Article 2 : Les locaux

- les services de l'Institut se trouvent au 4 rue de Barante à Clermont-Ferrand
- les consignes de sécurité incendie sont affichées dans tous les locaux
- tout le monde doit respecter les consignes incendie dans l'Institut (des tests et formations sont dispensées régulièrement)



Article 3 : L'hébergement à l'internat



- je peux rester 1 à 4 nuits par semaine
- il existe plusieurs groupes d'internat :
 - filles ou garçons
 - petits ou grands
- je dois respecter les règles de mon groupe
- je peux sortir de l'Institut si je respecte les horaires donnés
- si j'ai moins de 18 ans mes parents doivent donner leur accord pour que je puisse sortir de l'Institut





Article 4 : Mon projet d'accompagnement

Le DIPC (Document individuel de prise en charge) ou le Contrat de Séjour décrivent :

- Comment je vais être accompagné par les professionnels
- Dans quels lieux je vais être accompagné
- Combien de séances je vais faire par semaine



Mes parents doivent donner leur autorisation pour toutes les activités proposées par les services
Les professionnels s'assurent que je suis en sécurité



Mes parents et moi participons à l'écriture de mon projet
Pour faire cela mes parents et moi :

- Rencontrons les professionnels
- Parlons souvent de mon projet avec le coordonnateur au téléphone ou lors de rendez-vous
- Participons aux réunions pour mon projet avec les professionnels
- Validons mon projet tous les ans



Article 5 : Les règles au sein des établissements d'accueil

- Quand je suis en stage ou à l'école je respecte les règles du lieu où je me trouve
- Quand je suis absent je dois prévenir l'Institut et le lieu d'accueil (École, stage)





Article 6 : Mon assurance et mes responsabilités

- Je dois avoir une assurance responsabilité civile
- Je dois avoir une assurance garantie activités scolaires et extrascolaires
- Si je perds ou abîme un objet qui m'appartient, l'Institut n'est pas responsable
- Je dois éviter d'emmener des objets qui ont de la valeur à l'Institut
- L'Institut conseille à mes parents de prendre une assurance spéciale pour mes appareils auditifs



Article 7 : Mes moyens d'expression à l'Institut

L'établissement a un Conseil de la Vie Sociale (CVS)

- Le CVS est une réunion pour les personnes accueillies à l'Institut et pour leurs parents
- Le CVS est une réunion pour parler de la vie de l'Institut
- Le CVS me permet de donner mes idées ou mon avis pour améliorer la vie dans l'Institut



Dans cette réunion plusieurs personnes sont élues :

- Des représentants des enfants et adolescents accompagnés
- Des représentants des familles
- Des professionnels de l'Institut
- Des représentants du Conseil d'Administration



Quand on est admis à l'Institut on nous donne les coordonnées des représentants des familles

Article 8 : Le respect des personnes

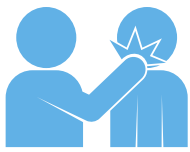
Je dois respecter des règles de vie sociale



Toutes les violences sont interdites :

- Entre mes copains et moi
- Entre les professionnels et moi
- Entre les professionnels

La violence peut être :



- Physique
- Verbale
- Psychologique
- Sexuelle

Toutes les violences sont sanctionnées en fonction de leur gravité

Je dois faire attention au matériel de l'Institut

Je dois faire attention au matériel des copains

Si je vole ou abime volontairement un objet je peux être sanctionné



Article 9 : Les déplacements

Si je suis interne ou demi pensionnaire

- C'est l'Institut qui est responsable de mon transport
- C'est l'Institut qui choisit l'entreprise du transport



Je dois toujours prévenir l'Institut concernant

- Les changements d'horaires et de trajet

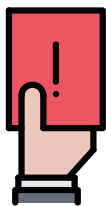


Si je suis absent, ma famille peut prévenir directement :

- L'Institut Les Gravouses

Article 10 : Les sanctions

Si je ne respecte pas le règlement dans l'Institut :



une information est remise au Chef de service

une information est remise au Directeur

le Directeur décide de la sanction en fonction de la gravité

Le Directeur en lien avec ma famille peut :

me donner un avertissement oral

décider de m'exclure de l'Institut Les Gravouses

- pour une journée
- pour plusieurs jours
- définitivement



prendre d'autres décisions selon la situation

Article 11 : Validation du règlement de fonctionnement

Ce règlement de fonctionnement a été validé :

- par délibération n°433 du Conseil d'Administration (CA)
- à la date du : 07/04/2023
- avec une information faite au Conseil de la Vie Sociale
- avec une information faite au Comité Social d'Etablissement
- si une modification doit être faite
une autre validation du Conseil d'Administration sera nécessaire



Article 12 : Diffusion du règlement de fonctionnement

Ce règlement de fonctionnement est :

- joint au livret d'accueil
- remis aux parents
- remis aux personnes accompagnées
- remis à toute personne qui intervient dans les services de l'Institut.



Annexe 2

La charte des droits et libertés de la personne accueillie

La loi dit :



Article 1 : Principe de non-discrimination



La discrimination c'est rejeter quelqu'un parce qu'il est différent
C'est interdit

Je dois être respecté comme je suis
J'ai le droit d'être accompagné et aidé quel que soit :

- mon handicap
- mon âge
- mes préférences sexuelles
- mes croyances
- mes idées politiques



Article 2 : Droit à un accompagnement adapté

L'Institut Les Gravouses me propose
un projet adapté à mes besoins



Je décide de mon projet avec les professionnels

La charte des droits et libertés de la personne accueillie

Article 3 : Droit à l'information



J'ai le droit d'avoir des informations concernant :

- l'organisation de l'Institut Les Gravouses
- le fonctionnement de l'Institut Les Gravouses
- mon projet
- mon dossier



L'Institut Les Gravouses me donne le livret d'accueil

Un professionnel m'explique le livret d'accueil
si j'en ai besoin

Article 4 : Principes de libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne



- Je dois participer à l'écriture de mon projet
- Je dois être d'accord
avec les décisions qui me concernent
- Il faut m'expliquer les choix possibles
pour que je choisisse bien
- Je peux être accompagné par mes parents
- Je peux être accompagné par une personne de mon choix



Article 5 : Droit à la renonciation



- Je peux demander à changer mon accompagnement
si mes besoins le justifient
- Je peux demander l'arrêt de mon accompagnement
en faisant une demande écrite

La charte des droits et libertés de la personne accueillie

Article 6 : Droit au respect des liens familiaux



Ma famille participe avec moi à l'écriture de mon projet

Mes proches participent aux événements organisés par l'Institut Les Gravouses

Article 7 : Droit à la protection



L'Institut Les Gravouses respecte la loi

- L'Institut Les Gravouses ne donne pas mes informations personnelles
- L'Institut Les Gravouses assure ma sécurité

Article 8 : Droit à l'autonomie

Dans le respect du règlement de l'Institut je peux :

- me déplacer dans l'établissement
- participer aux activités proposées
- faire des activités extérieures
- voir les gens que j'ai envie de voir
- garder avec moi les objets que j'aime



Article 9 : Principe de prévention et de soutien



L'accompagnement doit m'aider à me sentir bien
L'établissement peut soutenir ma famille
pour participer à mon accompagnement

La charte des droits et libertés de la personne accueillie



Article 10 : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie



J'ai le droit d'exercer mes droits de citoyen

Par exemple : voter si je suis majeur



Article 11 : Droit à la pratique religieuse



Je peux choisir une religion

Je peux pratiquer une religion

dans le respect du règlement de l'Institut Les Gravouses

Je dois respecter les autres religions



Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Je dois être respecté comme je suis



Les personnes qui m'entourent doivent :

- me parler correctement
- bien se comporter avec moi
- respecter ma vie privée

Annexe 3

Coordonnées et numéros utiles

Accueil :

Tél. 04 73 31 70 80

Messagerie : accueil@gravouses.fr

Directeur

Rodolphe PORTEFAIX

Secrétariat : 04 73 31 70 80

Responsable Qualité, Projets

Cheffe de Service de l'EMAS 63

Laure SIQUIER

Tél. 04 73 31 70 85

Messagerie : l.siquier@gravouses.fr

Cheffe de service

SAFEPSSEFS

Pôle Sourds et Malentendants

Emmanuelle PARIS

Tél. 04 73 31 70 88

Messagerie : e.paris@gravouses.fr

Chef de service

Institut d'Education Sensorielle (IES)

Pôle Sourds et Malentendants

Laurent LEYMARIE

Tél. 04 73 31 70 83

Messagerie : l.leymarie@gravouses.fr

Cheffe de service

Pôle Trouble Développementale du Langage (TDL)

Christine MONTAGNON

Tél. 04 73 31 70 87

Messagerie : c.montagnon@gravouses.fr

Annexe 3

Coordonnées et numéros utiles

Coordonnateur Pédagogique

Olivier MEDINA

Tél. 04 73 31 70 82

Messagerie : o.medina@gravouses.fr

Service médical

Dr BLANC Médecin Neuro Pédiatre

Dr DELECOLLE Pédopsychiatre

Céline REICHSTADT Infirmière

Tél. 04 73 31 70 80

Messagerie : infirmierie@gravouses.fr

Service Social

Stéphanie TRUNTZER

Tél. 04 63 66 36 72

Messagerie: s.truntzer@gravouses.fr

Annexe 4

Les personnes qualifiées

Toute personne accueillie dans un établissement ou un service médico-social

(ou son représentant légal) peut faire appel à une autre personne pour l'aider à faire valoir ses droits.

Cette autre personne est appelée : **personne qualifiée**

La fonction de « **personne qualifiée** » est reconnue par l'Etat.

Elle a été mise en place par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Ces personnes qualifiées sont nommées par les Agences régionales de santé (ARS) dans chaque département.

Les missions des « personnes qualifiées »

La personne qualifiée :

- assure une médiation.
- accompagne le parent demandeur dans sa recherche d'information pour faire valoir ses droits.
- va faire des recherches et suggérer des démarches aux parents.

A savoir :

La personne qualifiée n'a pas de pouvoir d'injonction, ni d'autorité sur l'établissement.

Elle ne peut pas remplir les fonctions d'avocat.

Par contre elle peut alerter les autorités de tutelle ou une autorité judiciaire,
en cas de manquement aux droits des usagers.

Les personnes qualifiées

La « **personne qualifiée** » exerce ses fonctions pour les difficultés rencontrées dans un **établissement ou un service médico-social**.

En complément de la personne qualifiée

si vous êtes en difficulté avec l'établissement ou le service médico-social de votre enfant, vous pouvez vous informer et solliciter les conseils :

- de l'équipe ou de la direction de l'établissement
- des représentants des familles
- des membres du Conseil de la vie sociale (CVS)
- du délégué du **Défenseur des droits** si vous pensez qu'il s'agit d'une situation de discrimination
- d'un service juridique

Liste des personnes qualifiées du département du Puy De Dôme :

Madame Marie-Claude CAUMEL

Administratrice à l'association tutélaire Nord-Auvergne (ATNA) ancienne directrice de l'Association tutélaire 63

Monsieur Henri DUBREUIL

Ancien magistrat auprès du Tribunal administratif, référent déontologue des centres de gestion 63 et 03, administrateur de l'association ANEF

Monsieur Charles EON

Ancien directeur de la solidarité du Conseil départemental

Monsieur Jean-Louis GERAUD

Préfet honoraire, ancien directeur général du Conseil départemental

Monsieur Jean-Pierre MACHETEAU

Ancien directeur départemental de la protection de populations, président de la commission DALO (droit au logement opposable)

Monsieur Roger PICARD

Ancien directeur de la Fondation recherche médicale rhumatismes, administrateur du GRATH, représentant des usagers, Président de la commission des usagers aux CH de Thiers, Ambert et Billom.

Pour contacter une personne qualifiée dans le Puy-de-Dôme, écrivez à l'adresse ci-dessous :

- ars-dt63-handicap@ars.sante.fr

Annexe 5



Les défenseurs des droits

Je peux appeler un défenseur des droits :

- Si un service public ne respecte pas mes droits
- Si je suis victime de discrimination
- Pour défendre mes droits en tant qu'enfant

Ville	CLERMONT-FERRAND		
Lieu	Préfecture du Puy-de-Dôme - 2eme étage -Porte 201	Maison de quartier Fontaine-du-Bac	Maison de justice et du droit Saint-Jacques
Adresse	1, rue d'Assas - 63000 Clermont-Ferrand	18 ter, rue de la Fontaine du Bac - 63000 Clermont-Ferrand	10, boulevard Claude Bernard - 63000 Clermont-Ferrand
Numéro de téléphone	04-73-98-63-15	04-73-40-86-30	04-73-78-52-27
Nom du défenseur	Christiane BATAILLARD	Marie-Rose DESSAIGNE	Alain EYRAUD

Ville	COURNON D'AUVERGNE	ISSOIRE	RIOM	THIERS	VOLVIC
Lieu	Maison des citoyens	Sous-préfecture d'Issoire	Sous-préfecture de Riom	Sous-préfecture de Thiers	Maison France services Pays de Volvic - Mairie de Volvic
Adresse	15, impasse des Dômes - 63800 Cournon d'Auvergne	1, boulevard de la Sous-préfecture - 63500 Issoire	9, rue Gilbert Romme - 63200 RIOM	26, rue de Barante - 63300 Thiers	1, place de la Résistance - 63530 VOLVIC
Numéro de téléphone	04-63-66-22-66	04-73-89-79-45	04-73-64-65-03		04-73-33-40-90
Nom du défenseur	Marie-Rose DESSAIGNE	Gérard VOLDOIRE	Laurence DELAIRE	Alain EYRAUD	Laurence DELAIRE

Annexe 6

Description des métiers

Le pôle médical :

(Infirmière puéricultrice, Médecin Neuro-pédiatre, ORL, Pédopsychiatre)

Le pôle médical assure le suivi global et la surveillance médicale des enfants

tant sur le plan somatique que sur le plan psychique

Psychologue :

Offre à l'enfant et à sa famille un lieu de parole et d'échange

Propose différentes approches pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant et de sa famille

Le psychologue tient compte de la famille, de son environnement de son histoire, du développement de l'enfant, de ses ressources et de ses difficultés

Assistante sociale :

Participe à construire le projet personnalisé

Aide pour effectuer des démarches

Aide pour accéder aux droits

Educateur spécialisé :

Accompagne les enfants et les jeunes à développer leur autonomie au quotidien

Aide les enfants et les jeunes à vivre et à communiquer avec les autres

Propose et adapte les activités en fonction des besoins

Accompagne les familles

Travaille en lien avec les partenaires

Annexe 6

Description des métiers



Accompagnant éducatif et social :

Accompagne et veille sur les enfants internes durant la nuit



Psychomotricien(ne) :

Assure des séances de réadaptation en individuel ou en groupe pour aider les enfants à développer leurs possibilités corporelles dans leur espace proche (humain et matériel)



Ergothérapeute :

Assure des séances en individuel ou en groupe pour aider les enfants à développer leur autonomie et à participer à la vie quotidienne, en aménageant l'environnement en fonction des besoins.



Orthophoniste :

Accompagne les personnes pour développer le langage
Assure des séances de rééducation orthophonique en individuel ou en groupe



Codeur LPC :

Aide à comprendre les messages oraux avec un code
Permet aux personnes de percevoir l'ensemble du discours
Intervient auprès des enfants en classe ou à la maison



Interface :

Aide à la communication
entre une personne sourde et une personne qui entend



Enseignant de LSF :

Apprend aux enfants et aux jeunes la Langue des Signes Française



Enseignant spécialisé :

Dispense les apprentissages en classe
en s'adaptant aux différents modes de communication
en s'adaptant au rythme et aux besoins de l'enfant

Annexe 6

Description des métiers



Personnels administratifs :

Assurent les services d'accueil de secrétariat de comptabilité et d'informatique



Personnels des services généraux :

Assurent le transport des enfants

Assurent la restauration

Assurent la lingerie

Assurent le bon fonctionnement et l'entretien des locaux



Coordonnatrice EMAS :

Met en lien des professionnels du médico-social et de l'enseignement pour faciliter la scolarisation des élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers



Conseillère technique EMAS :

Cherche et transmet des ressources et des informations pour les professionnels qui accompagnent des élèves qui ont des besoins particuliers



Référente EMAS :

Accompagne les équipes éducatives dans les établissements scolaires pour faciliter la scolarisation des élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers

Notes

[illegible]



Coordonnées

☞ 04 73 31 70 80

☞ accueil@gravouses.fr

Horaires

Lundi : 08:00 – 18:00

Mardi : 08:00 – 18:00

Mercredi : 08:00 – 18:00

Jeudi : 08:00 – 18:00

Vendredi : 08:00 – 18:00

Samedi : Fermé

Dimanche : Fermé



Site internet :

www.gravouses.fr

Accès

☞ 4 Rue de Barante, 63100 Clermont-Ferrand